

Oui à un vice-Premier ministre du développement durable, Les Echos, Le Point de vue de, 10/01/07

Par Mathieu Baudin, chercheur en prospective et Thierry Libaert, maître de conférences à l'IEP Paris

« Voir loin, voir large, voir profond, penser à l'homme. » En pleine campagne préélectorale, ces mots résonnent avec autant d'actualité qu'ils ont de pertinence pour quiconque voudrait résumer dans son programme les préoccupations liées au développement durable. Pourtant, ces mots ne datent pas d'hier. Ecrits en 1958, ils définissaient sous la plume de son inventeur Gaston Berger l'« attitude prospective », qui allait donner ses lettres de noblesse à la discipline du même nom. La prospective a pour vocation d'appréhender les « futuribles » (futurs possibles) et d'éclairer le décideur à l'aune de ce qui pourrait être. Ce n'est sans doute pas un hasard si Bertrand de Jouvenel, autre père fondateur, est aussi le premier penseur de l'écologie politique. Héritiers de la reconstruction et de la modernisation économique de l'après-guerre, le Commissariat général du Plan et la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) constituaient les deux pôles historiques de la prospective en France. En octobre 2005, le Commissariat général du Plan a été remplacé par un Centre d'analyse stratégique, tandis que la Datar s'est vu commuter en une DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) où, si quelques études prospectives sont encore commanditées, le service ne dispose plus de compétences techniques dans le domaine. Symptôme tout autant que symbole de ce changement, ces deux nouvelles entités prennent officiellement la position « non prospective » pour se concentrer sur la veille.

Paradoxe : alors que dans nombreux pays en Europe et dans le monde, l'intérêt pour la prospective n'a de cesse de se renforcer sur plusieurs thèmes comme la réforme de l'Etat et des institutions, l'environnement, l'innovation technologique ou encore l'éducation, la France abandonne tout ce qui faisait d'elle, aux côtés des Etats-Unis, un précurseur en la matière.

La prospective hexagonale semble en effet s'être alignée à l'image de son autorité publique, plus gestionnaire que visionnaire, le balancier de l'action publique penchant davantage vers l'évaluation que vers l'anticipation. Si elle persiste dans sa mission, aujourd'hui la prospective se trouve fragmentée, jalonnée d'initiatives lancées dans le désordre par tel ministère, tel conseil régional ou telle communauté urbaine. La prospective comme engagement collectif au service d'un bien commun semble se résumer à un exercice restreint et utilitaire au service stratégique d'acteurs particuliers. Pourtant les compétences et le savoir-faire sont là. En mai 2003, le rapport Tron sur les organismes publics d'évaluation et de prospective économiques et sociales dénombreait un très grand nombre d'organismes étatiques intervenant dans la prospective et l'évaluation en France.

Outre la DIACT et le Centre d'analyse stratégique s'ajoutent des institutions rattachées au Premier ministre tels le Conseil économique et social (CES), le Conseil d'analyse économique (CAE) ou le Conseil d'analyse de la société (CAS). Plusieurs ministères disposent également d'importants services à dimension prospective, comme la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) au ministère de l'Environnement, la Délégation interministérielle à la ville (DIV) au ministère de l'Emploi, le Comité recherche et prospective au ministère de la Fonction publique, le

Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) au ministère de la Culture, ou encore le Centre de prospective et de veille scientifique de la Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques (DRAST) du ministère de l'Équipement.

D'aucunes de ces entités disposent enfin d'un certain nombre de services annexes, comme le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii), le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), ou subventionnent encore des institutions indépendantes comme le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), le Centre d'études prospectives d'économie mathématiques appliquées à la planification (Cepremap) ou encore l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)...

En sa qualité de questionneur du « progrès » et d'explorateur du champ des possibles, la prospective est intimement liée aux idées de long terme et d'équilibre, dont le développement durable est intrinsèquement porteur.

L'État est riche en savoir-faire et en énergies qui ne demandent qu'à être réunis par un liant commun. Idéalement, cette mission devrait revenir au Premier ministre. Mais tous les témoignages de ceux qui s'y sont attelés convergent, dans notre mode actuel de gouvernance, les hôtes de Matignon n'ont ni le temps ni la liberté d'esprit d'appréhender demain, trop absorbés qu'ils sont par la gestion des multiples contingences d'un court termisme toujours plus prégnant .

La création en France d'un poste de vice-Premier ministre du développement durable proposé par le Pacte écologique de Nicolas Hulot est en ce sens une chance pour la prospective, tant cette dernière représente un outil idéal au service de l'idée que ce poste entend institutionnaliser au cœur de l'État. Réhabiliter l'avenir. Mettre du sens dans sa double acception de direction et de valeur. Parer aux conséquences de l'imprévoyance en mettant en exergue une vision à long terme et responsable de la société. Insuffler un vent favorable pour celui qui sait où il va.

La fonction de vice-Premier ministre du développement durable est l'occasion idéale pour réunir toutes ces compétences, remettre le bien commun en perspective, et ainsi recréer un espace politique pour se réapproprier demain... ce pourquoi la prospective avait été pensée, bien consciente, comme l'écrivait Maurice Blondel, que l'avenir ne se prévoit pas, mais bien qu'il se prépare.

<<http://www.lesechos.fr/info/analyses/4521846.htm>>